



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Alain Veilleux, employé municipal (saisonnier)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

**LUNDI LE 9 JUILLET À 19 H 30**

*Rapport Municipal*  
*Juin 2018*

## **CHANGEMENT SÉANCE DU CONSEIL JUILLET 2018**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu que l'article 148.0.1 du Code municipale du Québec établit que le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier et donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure n'est pas celui que prévoit le calendrier;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil modifient la séance du mois de juillet 2018 sur le calendrier adopté en novembre 2017 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débutent à 19h30 :

Lundi 2 juillet 2018 soit remplacé par lundi le 9 juillet 2018.

## **ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER**

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé À L'Entreprise Camille Dumont inc. de faire une offre afin de combler nos besoins d'abrasif pour l'hiver 2018-2019;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération et qu'ils lui demandent que soit fait une réserve d'abrasif constituée de **900** tonnes de sable ainsi que le transport et le mélange de **72** tonnes de sel;

Considérant que le sable utilisé soit adéquat lors de l'utilisation et qu'il respecte les normes du Ministère des Transports;

Considérant que **le sel sera payé par la Municipalité** sur production de la facture originale et livré sur le site indiqué par l'entrepreneur;

Considérant que les travaux devront être complétés au plus tard **le 30 octobre 2018;**

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi engage Les Entreprises Camille Dumont inc. au montant de 10 196 \$ plus taxes en respectant les conditions énumérées ci-dessus.

## **DEMANDE CPTAQ / MARIO JEAN**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Mario Jean à la CPTAQ, concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, du lot 6 158 885, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, en faveur du demandeur Monsieur Mario Jean, soit pour inclure ledit lot 6 158 885 dans le droit acquis résidentiel dudit demandeur.

Attendu que cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité.

Attendu que cette demande d'autorisation à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité.

Attendu que cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement.

Attendu que cette demande d'autorisation ne vise qu'à mieux définir son droit acquis résidentiel; en effet, le lot 6 158 885 est un ancien chemin maintenant cédé par la Municipalité de Saint-Éloi en faveur du demandeur Monsieur Mario Jean et, sur lequel des éléments accessoires à l'utilisation résidentielle existent depuis plusieurs années car ledit emplacement n'est plus utilisé depuis longtemps comme chemin.

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi recommande à la CPTAQ de consentir à la demande d'autorisation soumise par Monsieur Mario Jean.

## **APPUI À LA MRC DE KAMOURSACA POUR LE CHANGEMENT DE DATE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le Conseil municipal de Saint-Éloi appuie la MRC de Kamouraska dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin que la date des élections municipales soit modifiée pour que celles-ci se tiennent au printemps, soit le premier dimanche de mai. Cette demande est adressée à l'attention des unions municipales dans le but d'aider à faire cheminer ce dossier auprès du Directeur général des élections (DGE).

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au DGE ainsi qu'aux députés provincial et fédéral.

## **DEMANDE CPTAQ / FERME CÔTÉ DESMEULES (2003) INC.**

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Monsieur Jean-Philippe Côté, pour Ferme Côté Desmeules (2003) inc., visant à améliorer la qualité agricole de la parcelle contiguë tout en harmonisant les champs voisins par la diminution du relief et des dénivelés qui se sont accrus au fil des ans sur le lot 5 546 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que la demande n'aura aucun impact sur nos règlements d'urbanismes;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Monsieur Jean-Philippe Côté, pour Ferme Côté Desmeules (2003) inc., dans ces démarches visant à améliorer la qualité agricole de la parcelle contiguë tout en harmonisant les champs voisins par la diminution du relief et des dénivelés qui se sont accrus au fil des ans sur le lot 5 546 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata;

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux.

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

## **RÉAJUSTEMENT CARBURANT / ROUTE DE LA STATION /MUNICIPALITÉ/INTERVENTION ENTRETIEN DÉNEIGEMENT HORS SAISON /PRIME DE DISPONIBILITÉ**

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi remet à Dénéigement M. Sirois inc. un montant total de 2237.15\$ ce qui comprend un montant pour la prime de disponibilité pré-saison et post-saison (2000\$), un montant pour la variation du prix du carburant pour la saison 2017-2018 portion Route de la Station (237.15\$) et 0\$ pour la portion de la Municipalité.

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant le fauchage des chemins municipaux;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la séance du conseil;

Considérant qu'il y a eu deux soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

1<sup>e</sup> soumission : M. André D'Auteuil  
Prix : 1300\$ plus taxes

2<sup>e</sup> soumission : Ferme B.M.P.inc.  
Prix : 1943\$ plus taxes

Considérant que M. André D'Auteuil est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au cahier de charges de la présente municipalité;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 4 au 20 juillet 2018 au coût de 1300\$ plus taxes. Ceci étant un montant forfaitaire pour effectuer tout le fauchage des chemins municipaux tel que demandé dans la soumission.

## **MISE À JOUR DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL**

La Municipalité de Saint-Éloi procède à une mise à jour du comité de sécurité civile municipal. Qu'il soit nommé Madame Gisèle Saindon au poste de conseillère en remplacement de Monsieur Marc Tremblay, de nommer Monsieur Jonathan Rioux comme pompier volontaire en remplacement de Monsieur Paul Bouchard et de nommer Monsieur Jocelyn Côté comme Directeur des services techniques en remplacement de Monsieur Jocelyn Rioux.

## **CALVETTE CÔTE DES LÉVESQUES**

La Municipalité de Saint-Éloi fera nettoyer au complet le fossé dans la Côte des Lévesques et mettra une membrane à grandeur avec du gallet 100mm à 200mm. Des demandes de prix seront faites prochainement afin de faire exécuter les travaux le plus tôt possible.

## **TRAVAUX DE PAVAGE 2018 / RÉSULTAT SOUMISSION**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant des travaux de pavage;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 30 mai 2018 à 16h00 au bureau de la municipalité devant une représentante, la DG et le maire;

Considérant qu'il y a eu un soumissionnaire qui a répondu à notre demande;

Considérant que le soumissionnaire est le suivant :

### **CONSTRUCTION B.M.L.**

#### ➤ **Spécifications Section Rang 3 Ouest:**

31 tonnes à 197.25 \$ 6 114.75 \$ plus taxes

#### ➤ **Spécifications Section Rang 2 Est:**

55 tonnes à 197.25 \$ 10 848.75 \$ plus taxes

#### ➤ **Spécifications Section Route de la Station:**

100 tonnes à 197.25 \$ 19 725.00 \$ plus taxes

#### ➤ **Projet Global:** Pour la somme de 36 688.50 \$ taxes incluses

Considérant que les membres du conseil considèrent que la soumission est trop élevée par rapport aux années antérieures;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi refuse la soumission de Construction BML et demande à la Directrice générale de modifier le cahier des charges et de retourner en soumission.

## **PROGRAMME NOUVEAU HORIZON**

La municipalité de Saint-Éloi soutient le Club de l'Age d'Or de Saint-Éloi dans leur démarche afin d'obtenir une subvention dans le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés et les autorise à effectuer les rénovations dans la salle Adélarde-Godbout tel que discuté en plus d'organiser de nouvelles activités pour les personnes de tous les âges.

## **SOUSSION / RECHARGEMENT DE 0-3/4 CONCASSÉ DE GRAVIÈRE**

La Municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions sur invitation pour du rechargement des chemins municipaux.

Les exigences de la municipalité sont disponibles dans un devis préparé à cette fin, une formule de soumission est également disponible et les soumissionnaires devront s'y conformer pour la présentation de leur soumission.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le mercredi 4 juillet 2018 à 16h00 pour être ouvertes publiquement le même jour à 16h00 au même endroit. Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Soumission – Rechargement des chemins municipaux ». La municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions. Cette demande de soumissions sera envoyée à un minimum de trois soumissionnaires.

## **ENGAGEMENT OUVRIER MUNICIPAL**

La Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Denis Filion en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Monsieur le Maire Mario St-Louis et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

## **RÉUNION DES MAIRES**

La directrice générale informe les membres du conseil que la réunion des maires aura lieu le 20 juin 2018 à 19h30 à la salle Adélarde-Godbout. Toute la population est invitée à venir y assister.

## **INVITATION SÉANCE D'INFORMATION**

**La MRC des Basques** a le plaisir de convier toute la population de St-Éloi et des environs à une **séance d'information publique** sur la **COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES soit les bacs bruns et les autres services dispensés dans la MRC soit la récupération, l'écocentre, la récupération d'huile usée, le matériel informatique, etc.** Nous vous attendons en grand nombre, **Jedi 28 juin 2018 à 19 h 30 à la Salle Adélarde-Godbout de Saint-Éloi.**

Pour plus d'information : Marie-Josée Bérubé, MRC des Basques.  
comptabilite@mrcdesbasques.com ou au (418) 851-3206 #31

## **POUR LA ST-JEAN BAPTISTE**

**Samedi le 23 Juin 2018 à 21h00**

**Il y aura feu de camp et feu d'artifice**

**Sur le terrain situé près du 482, rue Principale Est**

**Apportez votre boisson**

**Venez festoyer avec nous**

**On vous attend en grand nombre**

## **TOURNOI BALLE-DONNÉE ALEX BELZILE**

### **DEUXIÈME ÉDITION**

Le comité organisateur du Tournoi de Balle-Donnée Alex Belzile invite la population à sa deuxième édition qui aura lieu au terrain de balle de Saint-Éloi, les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Vendredi le 29 juin, nous organisons un 5 à 7 pour le lancement des activités. Pour l'occasion, la cantine l'«Après Match» ouvrira ses portes pour toute la durée du tournoi.

Dès 19h:30, début des parties. Venez encourager nos 2 équipes locales, les Légendes de Saint-Éloi qui recevront tour à tour, les Légendes de l'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix.

En soirée (vendredi et samedi ) l'excellent chansonnier, Sébastien Caron saura vous divertir sous le chapiteau.

Samedi le 30 juin, début du tournoi. Plusieurs équipes et joueurs de partout au Québec, seront en compétition pour remporter le prestigieux trophée.

Tous les profits de ce tournoi seront encore cette année, redistribués à des organismes de Saint-Éloi, pour promouvoir et supporter la pratique de différents sports dans la communauté.

Nous vous attendons en grand nombre





## **RAPPORT DU MAIRE**

Afin de me conformer à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dois faire rapport sur la situation financière de la Municipalité lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin. Cet exposé traitera principalement des points suivants :

- Les états financiers 2017
- Le rapport du vérificateur 2017

### **États financiers 2017**

Les états financiers 2017 indiquent un excédent de fonctionnement de 47 875\$. Ce résultat est attribuable aux recettes réelles de 632 398\$ plus les investissements et des dépenses réelles de 672 245\$ moins les investissements et les éléments de conciliations à des fins fiscales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 la municipalité doit appliquer les principes comptables généralement reconnus basés sur les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, ce qui a donné lieu à une modification de méthodes comptables en 2007.

### **Rapport du vérificateur 2017**

Le rapport du vérificateur ne contient aucune restriction ou annotation et indique que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2017 selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Mario St-Louis, maire

## **BUREAU MUNICIPAL**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 25 juin 2018 pour la Saint-Jean-Baptiste et lundi le 2 juillet 2018 pour la confédération.

## **BIBLIOTHÈQUE VACANCES**

Venez faire le plein de livres pour vos vacances le mardi 10 juillet de 18h30 à 20h00. La bibliothèque fermera du 11 juillet au 20 août. Réouverture mardi le 21 août. Bonnes vacances à tous, partagez de beaux moments en famille, entre amis et en lecture! Josée et Rachel

## **BEAU TEMPS ET PRUDENCE EN FORÊT**

Avec l'ouverture de la pêche et le début de la saison de camping, l'activité en forêt est à la hausse. La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) recommande aux amateurs de plein air d'être prudents lors de leurs sorties. En effet, feux de camp, VTT et articles de fumeur représentent tous des causes potentielles d'incendies de forêt.

Malgré la croyance populaire, le printemps est une saison propice à l'éclosion d'incendies de cause humaine. En effet, les combustibles qui se trouvent au sol, comme les feuilles mortes, les brindilles et l'herbe, s'assèchent rapidement sous l'effet du vent et de l'ensoleillement. Ces derniers peuvent ainsi s'enflammer facilement et propager le feu à la forêt environnante.



### **Ministère de la Sécurité publique du Québec**

Vivement l'été et la cuisine sur le barbecue, mais prenez garde aux risques d'incendie! Utilisez votre BBQ à l'extérieur dans un endroit aéré. Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits d'alimentation. Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez. Et n'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remisées de façon sécuritaire. Bonne saison des grillades!

